

**Commission consultative pour étrangers
PV 1/2007
réunion du 23 janvier 2007**

Présents : Mme Polfer, présidente ;

Mmes Wiseler-Lima, Rossi, Arrensdorff, MM. Majerus, Trindade, Lochard, Silvestro, Streil,
membres effectifs ;

Mmes Kastinaki, Felgen-Jespersen, Konsbruck, Sabater, MM. Schmitz, Ramovic, membres
suppléants ;

Probst, secrétaire.

Excusés : MM.Back, Lindbergh, Reisdorff ;

1. Continuation de la discussion sur le projet de loi 5620 sur la nationalité luxembourgeoise.

En présence de M. l'échevin Bettel.

La commission procède à une discussion approfondie de deux points du projet de loi, à savoir le refus de la nationalité aux non luxembourgeois condamnés à une peine supérieure à un an, et le nombre des années de résidence pour demander la nationalité.

Tous les membres de la commission sont d'avis que le refus de la nationalité aux non luxembourgeois qui ont « encouru » une condamnation d'un an de prison apparaît trop

rigoureux. En effet il faudrait permettre aux non luxembourgeois condamnés à une année de prison de pouvoir postuler la nationalité un certain nombre d'années après avoir purgé leur peine. En outre, le terme « encouru » paraît inadapté de sorte que la commission demande de le remplacer par « condamnation définitive ».

Après une discussion approfondie, la commission déclare acceptable le délai de 7 ans de résidence prévu au projet de loi.

Madame Polfer et Monsieur Locharde se chargent de rédiger des propositions visant à modifier le projet de loi 5620. Leurs propositions seront communiquées aux membres de la commission avant la prochaine réunion.

Il est encore évoqué la possibilité d'accorder la nationalité luxembourgeoise à ceux qui résident depuis 30-40 ans sur le territoire du Grand-Duché, même s'ils ne parlent pas le luxembourgeois. Toutefois la commission ne trouve pas une majorité de ses membres pour appuyer cette idée.

Monsieur l'échevin Bettel propose que la position définitive de la commission soit transmise à la commission juridique de la Chambre des Députés.

2. Discussion de la proposition de texte élaborée par le service des relations publiques pour promouvoir l'inscription des non luxembourgeois sur les listes électorales.

Madame la Présidente suggère un texte qui, tout en mettant en relief la progression accomplie, motive davantage les non luxembourgeois, et souligne la nécessité d'améliorer le nombre des inscriptions dans les listes électorales alors que les non inscrits sont encore trop nombreux.

Pour mieux informer les intéressés, notamment sur les conditions et les délais d'inscription, la Ville leur adressera une lettre personnalisée en français, allemand et anglais. La commission évoquera ce sujet à l'occasion de la conférence de presse qui aura lieu prochainement.

La possibilité de publier des encadrés dans les journaux est également évoquée.

3. Divers.

Monsieur Locharde s'interroge sur les moyens de communication de la commission consultative pour étrangers ainsi que sur son site web.

Madame Polfer précise que la présentation officielle de la commission aura lieu à l'occasion d'une conférence de presse à organiser prévisiblement début mars lorsque tous les membres seront nommés.

A la même occasion pourront être annoncées les propositions de la commission concernant le projet de loi sur la nationalité et la campagne d'inscription sur les listes électorales. Ces informations figureront également sur le site web de la Ville.

Fin de la réunion

La prochaine réunion est fixée au mardi 27 février 2007 à 18.00 heures à l'Hôtel de Ville.

, Présidente

, Secrétaire